



Utilisation de pistolet de paintball au domicile en ville

Par **malorie**, le **18/04/2011** à **17:24**

Bonjour,

le fils de mon voisin d'en face agé de 19 ans joue avec son pistolet de paint ball a tiré sur le pilone électrique situé entre nos deux habitations et je reçois ainsi "les tirs ratés" sur mes murs et volets ce qui m'embête le plus c'est qu'il pourrait toucher mon fils de 4 ans existe-t-il une législation sur ce genre de pistolet et le tire-t-il autorisé en ville? en espérant une réponse de votre part recevez mes sincères salutations.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **18:00**

Le pistolet de paintball, selon son type, est soit une arme de 7ème catégorie, soit de 4ème catégorie. Prévenez la police